

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-28- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE PETITE ENFANCE – TRANSFERT DE PERSONNEL

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 présents . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 présents . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 présents . De la 2018.06.41 à la fin : 59 présents .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 votants . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 votants . De la 2018.06.41 à la fin : 68 votants

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2018

Application agréée E-legalite.com

Pour mémoire, l'action sociale d'intérêt communautaire comprendra au 1^{er} janvier 2019 la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Velaine-en-Haye (déjà opérant depuis le 1^{er} janvier 2017) et Manonville, ceux-ci étant déjà des structures organisées à une échelle intercommunale, ainsi que la gestion du relais d'assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) et l'élargissement de son périmètre d'action, avec la prise en compte d'une mission de coordination et d'animation communautaire des services de la petite enfance.

En conséquence, il s'avère nécessaire de procéder à la création des postes transférés dans le tableau des emplois de la CC2T à compter du 1^{er} janvier 2019.

Régime indemnitaire et complément de rémunération :

Conformément à la législation en vigueur, les agents transférés seront nommés dans un emploi de même niveau qui tiendra compte de leurs droits acquis (grade, échelon, maintien du traitement indiciaire, régime indemnitaire, et protection sociale complémentaire...)

Hiérarchiquement, les agents feront partie du pôle « **Petite Enfance** » de la CC2T.

Dans la continuité des décisions antérieures des EPCI préexistants validant le paiement direct de la prime de fin d'année aux agents, conformément à la Loi n° 96-1093 du 16/12/1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, précédemment versée par le Comité des Œuvres sociales du Personnel, dans un souci d'équité et afin de permettre aux agents transférés, suite à la dissolution du SIVU LA CLE DES CHAMPS, de bénéficier tous des mêmes avantages, il est proposé d'autoriser l'attribution de la prime de fin d'année à l'ensemble des agents transférés.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le Décret n° 88-145 modifié ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu la délibération du 25 juin 2018 validant l'intérêt communautaire et le contenu de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les modalités d'application du régime indemnitaire et complément de rémunération,
- D'autoriser la mise à disposition partielle (5%) de la directrice du CCAS de TOUL pour assurer les missions de direction et animation du RAMPE à compter du 1^{er} janvier 2019,
- D'autoriser la création (transfert) de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe pour le relais assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019,

- **D'autoriser la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe emploi permanent à temps non complet 17 h 30/hebdomadaire pour compenser l'affectation de la Directrice de CRECHENDO à temps partiel sur la mission de coordination des outils de la petite enfance à l'échelle communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2019,**

- **D'autoriser la création (transfert) des postes suivants, pour les agents du SIVU CLE DES CHAMPS, à compter du 1^{er} janvier 2019 :**
 - Un poste EMPLOI AVENIR, à 31 h 30/hebdomadaire
 - Un poste EMPLOI AVENIR, à 35 h 00/hebdomadaire
 - Un poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps non complet 24 h 30/hebdomadaire
 - Un poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps non complet 17 h 30/hebdomadaire
 - Un poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet
 - Un poste d'adjoint d'animation, emploi permanent à temps non complet 24 h 30/hebdomadaire
 - Deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet
 - Un poste de puéricultrice de classe supérieure, emploi permanent à temps complet
 - Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, emploi permanent à temps complet et fermeture, à la même date d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps non complet 17 h 30/hebdomadaire

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX